



ALSH TICKET SPORT LOISIRS LOISIRS 10-17 ans

FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Nom de la personne responsable :

Adresse :

☎ Domicile :

☎ Travail :

@ Adresse Mail :

N° Allocataire CAF ou Quotient Familial :

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné

Père – mère – responsable de

- **AUTORISONS NOTRE FILS ou FILLE :**
 - à pratiquer les activités proposées dans le cadre de l'opération TICKET SPORT LOISIRS organisés par la commune de Kervignac.
- **AUTORISONS LES ANIMATEURS DE LA COMMUNE DE KERVIGNAC :**
 - à faire soigner notre FILLE ou FILS et à faire pratiquer les interventions d'urgence (éventuellement sous anesthésie générale) suivant les prescriptions des médecins.
 - à payer la part des frais incombant à la famille (frais éventuels : médicaux, hospitalisation et opération ...)

Fait à KERVIGNAC, le

Signature du responsable



ALSH TICKET SPORT LOISIRS

CLAUSE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Les activités mises en place par la Commune de Kervignac dans le cadre de l'opération TICKET SPORT LOISIRS sont destinées à accueillir durant les vacances scolaires des jeunes en vue de la pratique d'activités sportives et culturelles.

Les parents ou responsables du jeune faisant l'objet de la présente inscription reconnaissent la spécificité de ces opérations dont le principe réside dans une liberté totale d'adhésion du participant.

Dès lors, ceux-ci reconnaissent que la responsabilité de l'organisateur (Commune de Kervignac) ne pourra être engagée que dans le cas où un sinistre interviendrait en cas de faute de dernier au lieu, jour et heure d'activité, c'est à dire pendant laquelle le jeune est placé sous la garde de l'organisateur.

Ceci exclu les cas où le jeune abandonne l'activité et quitte le lieu où elle est pratiquée, se soustrayant ainsi volontairement de la garde de l'organisateur.

Les parents ou les responsables du jeune ne pourront objecter le fait de l'ignorance de cet abandon pour se dégager de leur propre responsabilité.

Assurances :

* Nous informons les familles sur l'obligation de souscrire à une assurance en responsabilité civile.

Nous attirons leur attention sur leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent.

Mentions légales :

Les informations recueillies par Elodie Le Floch, Maire de Kervignac, responsable de traitement, font l'objet d'un traitement en vue de l'inscription de votre enfant au ticket sport loisirs.

Ce traitement relève d'une mission de service public et les informations seront conservées pour la durée administrative de 10 ans.

La réponse aux informations demandées est nécessaire car à défaut, cette inscription ne sera pas étudiée. Le destinataire de ces informations est le Pôle Enfance Jeunesse auprès duquel vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données dpd@kervignac.com ou Mairie de Kervignac, Esplanade de la Mairie-56700 KERVIGNAC) ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.

Fait à KERVIGNAC, le

Monsieur et Madame :

Adresse :

Père – mère – tuteur (*)de :

Signature

(Précédée de la mention « LU et APPROUVÉ »)

(*) Rayer la mention inutile